

**ADMINISTRATION: la droite repart au combat contre les consultants externes**

La droite repart au combat contre les consultants externes de l'administration fédérale. Au grand dam du Conseil fédéral, deux motions identiques soumises au National et au Conseil des Etats exigent pour les cinq prochaines années une réduction de 8% par an des dépenses liées aux mandats externalisés. Porté par Peter Föhn (UDC/Schwyz), le texte proposé à la Chambre des cantons est cosigné par 24 sénateurs bourgeois, soit la majorité du conseil. Les coûts liés aux mandats externes doivent être limités. Malgré les recommandations de la commission de gestion du Conseil des Etats pour réduire les coûts, les dépenses pour les consultants externes ne cessent d'augmenter, critiquent les parlementaires. Elles s'élevaient à 600 millions en 2006, près de 858 millions en 2013 et même plus de 916 millions en 2014. — (ats)

**CROISSANCE: le PIB progresse de 0,8%**

L'économie a ralenti en 2015, enregistrant une hausse du PIB de 0,8%, selon la statistique des comptes nationaux. En 2014, la croissance s'était établie à 2%. Compte tenu d'une baisse du niveau général des prix, le PIB à prix courants a augmenté de 0,3%. «Cette croissance modeste s'inscrit dans un environnement monétaire difficile», a souligné hier l'Office fédéral de la statistique (OFS) en publiant ses premières estimations. Pour l'économie, 2015 a été marquée par la décision de la BNS du taux plancher liant le franc à l'euro le 15 janvier, une forte chute des prix des produits pétroliers, ainsi que des restructurations dans le secteur bancaire, rappelle l'OFS. Ces événements ont complexifié l'estimation de 2015, d'autant que les grandes enquêtes et certaines données administratives ne seront disponibles qu'en 2017 seulement, relève l'institut situé à Neuchâtel. — (ats)

**INDUSTRIE: secteur secondaire à la peine**

Après avoir augmenté les trois premiers mois de l'année, la production dans le secteur secondaire en Suisse (industrie et construction confondues) est repartie à la baisse au 2<sup>e</sup> trimestre. Le recul sur un an est de 1,6%. Les chiffres d'affaires ont diminué de 2,6%. Dans l'industrie, la production a baissé en comparaison annuelle en avril (-1,3%) et en mai (-3,1%), avant d'augmenter en juin (+2,7%). Sur l'ensemble du 2<sup>e</sup> trimestre 2016, la production a reculé de 1,2%, a indiqué l'OFS hier. Pour l'ensemble de la construction, la production a baissé de 4,1% durant la période. Dans le bâtiment, le recul est de 1,1%, dans le génie civil de 4,7% et dans les travaux de construction spécialisés de 4,9%. Les chiffres d'affaires ont diminué dans l'industrie en avril (-2,3%), en mai (-4,4%) et en juin (-0,2%). Sur l'ensemble du trimestre, la baisse des chiffres d'affaires industriels est de 2,3%. — (ats)

**SANTÉ: coûts élevés et qualité moyenne**

En comparaison internationale, la qualité des soins hospitaliers n'est que moyenne en Suisse, alors que les coûts de la santé sont parmi les plus élevés. Selon Monsieur Prix, le rapport entre les coûts et la qualité doit nettement s'améliorer ces prochaines années. Constatant que les études comparatives basées sur les réponses des patients sont trop subjectives, le surveillant des prix s'est basé sur des données objectives de mortalité. Celles de l'OCDE partent de cas précis et mesurables, par exemple des taux de mortalité correspondant à la part de patients de plus de 45 ans admis à l'hôpital pour un infarctus aigu du myocarde et décédés dans les 30 jours suivants. Un faible taux de mortalité atteste d'une bonne qualité des soins, a écrit Monsieur Prix dans un rapport. Sur la base des données de l'année 2013, la Suisse se situe en milieu de classement par rapport aux autres pays. — (ats)

**La clause de sauvegarde ascendante**

**IMMIGRATION.** Ce modèle serait basé sur l'accord de libre circulation tout en respectant le fédéralisme.

Les cantons veulent résoudre à la source les problèmes liés à l'immigration, tout en sauvant les bilatérales. L'ex-diplomate Michael Ambühl a présenté hier sa clause de sauvegarde dite ascendante. Cette solution part du niveau le plus bas, soit les cantons.

Ce modèle est le mieux à même de respecter le fédéralisme suisse. Et surtout, il est basé sur l'accord de libre circulation (ALCP) avec l'Union européenne. Celle-ci pourrait donc entrer en matière, a fait valoir devant la presse le président de la Conférence des gouvernements cantonaux Jean-Michel Cina en présentant l'étude de Michael Ambühl.

Des restrictions de l'immigration ciblées et limitées dans le temps sont effectivement prévues dans l'ALCP. A condition que d'importants problèmes économiques et sociaux surgissent dans un pays.

Dans le cas de la Suisse et selon le modèle Ambühl, l'immigration serait limitée uniquement là où les places de travail et les salaires sont mis sous pression par un afflux de migrants nettement supérieur à la moyenne des pays de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les difficultés seraient définies «de façon objective» en utilisant des indicateurs comme le taux de migration, l'évolution du chômage ou des salaires.

Les employeurs devraient alors privilégier la main-d'œuvre indigène cantonale à celle venant de l'UE. Concrètement, les citoyens UE/AELE qui cherchent un emploi pour la première fois en Suisse n'auraient pas le même accès au marché du travail que les résidents.

Différentes mesures sont envisageables pour inciter les entreprises, allant de l'attente minimale avant de pouvoir embaucher un non-résident au type de justification que devrait fournir une entreprise si elle renonce à engager un résident, en passant par des taxes administratives.

Des mesures au niveau national ne seraient prises que lorsque des secteurs ou groupes de professions entiers seraient en difficulté, suite à une migration très fortement supérieure à la moyenne des pays de l'UE et de l'AELE. — (ats)

**L'international est-il hors de portée?**

**PRESUMED GUILTY.** L'ancien procureur du Tessin pense que les grandes affaires financières devraient être traitées et gouvernées différemment.

A propos de la projection du film *Presumed Guilty* à Genève, Paolo Bernasconi, ancien procureur public du Tessin, commente la situation de la justice pénale suisse. Paolo Bernasconi a été chargé par le Contrôle des finances de réaliser une expertise face aux menaces pour la Suisse de la criminalité économique. Ses recommandations pour améliorer la justice pénale dans les affaires internationales ont été publiées en novembre 2015. A noter qu'il n'a pas pu visionner le film, ayant seulement pris connaissance de la thèse qui défend.

**Vous n'avez pas pu assister à la projection du film sur Jacques de Grootte.**

**Quel est votre avis sur la thèse défendue par Presumed Guilty?**

En premier lieu, je souhaiterais préciser que le titre de ce film est contraire à notre grand principe juridique de présomption d'innocence. Je félicite toutefois l'auteur du film pour cette formule provocatrice, qui m'a beaucoup amusé. Je n'ai en effet pas pu assister à cette projection hier à Genève. En principe, je garde une attitude réservée avant que la justice ne se soit prononcée sur une affaire.

**Quel est cependant votre avis**



**PAOLO BERNASCONI.** «Notre organisation judiciaire souffre de carence physiologique.»

**sur la thèse du film, qui soutient que la justice pénale suisse cherche à blanchir le système financier suisse?**

L'autorité judiciaire suisse — le Ministère public et les tribunaux — fait face à la globalisation des marchés. Elle est de plus en plus impliquée dans des affaires d'envergure internationale. Depuis les années 1990, ces affaires concernent surtout les pays hors Europe. C'est le cas de Petrobras (Brésil), Khodorkovski (Russie), Fifa, Siemens. Il faudra donc s'y habituer. Au niveau de la procédure, il faut bien comprendre que les magistrats du Ministère public travaillent 7 ou 8 ans peut-être avant que le tribunal soit confronté à donner un jugement sur des affaires qui sont anciennes voire obsolètes. L'organisation judiciaire souffre de carence physiologique.

**Vous ne partagez pas la thèse du film selon laquelle la justice suisse chercherait à blanchir son secteur bancaire en s'attaquant à des «criminels étrangers» dans des procès fleuves et à charge?**

Selon la norme explicite du code de procédure, le Ministère public doit toujours investiguer à décharge mais aussi à charge. Il doit aussi décider s'il abandonne une procédure ou s'il émet un acte d'accusation.

**A la demande du Contrôle des finances, vous aviez adressé vos recommandations pour l'amélioration de la justice pénale. Quels reproches faites-vous?**

La justice pénale suisse, contrairement aux entreprises privées, n'est pas confrontée à la mesure de sa performance. Ni le Ministère public, ni les tribunaux ne connaissent d'assessment pour vérifier leur capacité à gérer ces affaires complexes, en termes d'expérience, d'expertise financière et bancaire et aussi de management. Du côté des avocats, nous avons l'habitude de gérer des affaires «mammouths» avec une task force adaptée et la création ad hoc d'une équipe internationale de 10 ou 20 personnes, selon le besoin, avec la désignation d'un chef de

projet. Au sein de notre justice pénale, rien de tout cela n'existe.

**Quel est votre avis sur la façon d'élire les magistrats en Suisse?**

Les élections sont dans les mains des partis politiques pour les juges. Alors qu'au Ministère public de la Confédération, elles sont au contraire, dans les mains du procureur de la Confédération. Ce qui est encore plus spécial, je dirais. Je m'interroge sur les critères de mérite. Le canton de Zurich fait exception car les candidats doivent posséder un certificat de capacité. Ils doivent avoir suivi des cours de criminalité économique par exemple et avoir réussi un examen. C'est une condition pour leur élection. Je déplore que Zurich fasse exception en la matière. Ailleurs en Suisse, personne ne mesure la performance des juges et magistrats. Ni pour une affaire générale, ni pour une affaire en relation avec la gestion d'un cas particulier. Cette carence sur le plan de l'élection des magistrats ajoutée à l'absence de vérification de leur performance chaque année, pose un problème majeur.

**Que préconisez-vous alors?**

Afin de rénover notre système ancien et dépassé, je suggère d'appliquer à l'intérieur de la justice, les règles de fonctionnement du

secteur privé. Dans la gestion des enquêtes mammouths, il faut des task forces, gérées par des experts en gestion de projet d'entreprise. Ce ne sont donc pas des magistrats. Je préconise le modèle des enquêtes internes conduites par les sociétés spécialisées dans le forensic: elles sont beaucoup plus performantes et surtout moins coûteuses.

**Ce problème est-il spécifique à la Suisse?**

Malheureusement non. La situation est identique partout. A l'exception des Etats-Unis. Les affaires Madoff, Enron et WorldCom ont été réglées en quelques mois. En Suisse, du point de vue de la performance, la justice vit encore sous l'Ancien-Régime. Le Ministère public fédéral gère entre 10 et 20 affaires mammouths par année: c'est donc mission impossible! Et que dire des affaires traitées dans les cantons. Le problème de la Suisse c'est qu'elle est, de plus en plus, impliquée dans des affaires à caractère international avec des pays qui ne collaborent pas. Les pays de l'Est cités dans le film. L'Egypte. Le printemps arabe. Les exemples abondent.

INTERVIEW:  
ELSA FLORET

SUITE DE LA PAGE UNE

**Projection sous haute surveillance**

La thèse correspond bien à ce que diverses présentations permettaient d'identifier sur le web: la justice pénale suisse chercherait depuis des années à blanchir le secteur financier, et à blanchir sa propre inaction pendant des décennies en s'en prenant à de prétendus criminels étrangers dans des enquêtes gigantesques qui la dépassent complètement. L'idée du film et sa thèse sont venues d'une interview de Jacques de Grootte, qui proclame — avec raison peut-être — son innocence dans l'affaire MUS. Jugée en sa défaveur par le Tribunal pénal fédéral de Bellinzona après une enquête interminable. Le recours ayant été déposé il y aura bientôt trois ans sans possibilité pour le prévenu de savoir où en est la procédure. Le docu-

mentaire ne juge pas nécessaire de donner la parole à la justice suisse. Les témoignages d'accusés autres que de Grootte étaient la thèse de jugements en grande partie motivé par des raisons politiques: la nécessité pour les autorités suisses de regagner une certaine crédibilité sur la scène internationale. Quitte à commettre de grossières erreurs judiciaires. On s'attendait à une avalanche de questions à l'issue de la projection, à laquelle assistaient une trentaine de personnes — dont des journalistes et des avocats des deux parties. Grand silence. Puis une question tout de même. Quel impact l'enquête, le procès, le jugement, le recours ont-ils eu sur le pauvre Jacques de Grootte? Le presque nonagénaire, qui peine à entendre,

mais qui retrouve toute son agilité de communicateur en articulant la réponse, dit en substance que cette procédure a occupé et empoisonné toute sa vieillesse. On le croit sur parole. Usé par plus d'une décennie de procédures judiciaires, il n'a pas pu s'investir dans d'autres missions, ni mettre à profit son esprit d'entreprise, ni surtout son puissant réseau à l'échelle du monde. Pour le bien du monde. Rien sur le fait qu'il fut un directeur du FMI très controversé, surtout sur la fin. Si la justice Suisse a voulu faire un exemple, on comprend qu'elle ait visé une personnalité dont la mise en cause n'allait certainement pas soulever une vague d'indignation mondiale. M. de Grootte a reconnu qu'au vu de la complexité de l'affaire, tous

les éléments n'avaient pas été retenus pour le film. Des pans entiers de l'enquête. Le rôle d'Appian Group en particulier, dont les ramifications internationales manquent pour la compréhension. Et celui d'Alain Aboudharam, investisseur à Lausanne, brouillé avec de Grootte, qui dénonce en 2004 au Ministère public de graves anomalies dans la privatisation de la mine de charbon MUS (point de départ de l'enquête). Aucun des avocats des accusés n'a d'ailleurs été entendu pour la réalisation du film. Ils ont appris qu'un film avait été tourné sur l'affaire MUS lorsque sa réalisation était déjà terminée. Le producteur a sans doute eu accès à certaines pièces du dossier, mais elles n'apparaissent pas dans le film. — (EF/FS)

**AFFAIRE GIROUD: une des plaintes contre «Temps présent» acceptée**

L'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) a accepté une plainte de Dominique Giroud contre l'émission *Temps présent* (RTS) consacrée au système de surveillance du secteur vinivicole. La plainte de l'encaveur a été acceptée par cinq voix contre quatre. La plainte visait le *Temps présent* du 22 janvier 2015, intitulée «Affaire Giroud, du vin en eaux troubles». Ce reportage de 50 minutes visait à mettre en lumière les dysfonctionnements affectant le système de surveillance du secteur vinivicole au regard des enseignements tirés de l'affaire Giroud. Bien que le reportage soit consacré essentiellement à ces dysfonctionnements, l'affaire Giroud y joue un grand rôle, souligne l'AIEP. La majorité de l'AIEP estime que l'émission n'a pas respecté l'équilibre nécessaire. — (ats)